

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017649	Date d'inspection Le 23 octobre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Champlain Daycare		Numéro de téléphone (506) 383-0077	
Adresse 66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	10 nov. 2025	
Commentaires : Une personne éducatrice n'a pas son cours de secourisme. Cependant, elle est inscrite pour le faire le 8 novembre. La mentore en assurance de la qualité recommande qu'elle soit accompagné par une personne qui a ce cours.			
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l'établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	23 oct. 2025	22 oct. 2025
Commentaires : L'administratrice a imprimé les certificat quelques minutes avant que la mentore en assurance de la qualité quitte les lieux. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	10 nov. 2025	
Commentaires : Une personne éducatrice n'a pas son cours de secourisme. Cependant, elle est inscrite pour le faire le 8 novembre. La mentore en assurance de la qualité recommande qu'elle soit accompagné par une personne qui a ce cours. Aussitôt qu'elle aura reçu ce certificat, la preuve doit être en dossier.			

Commentaires généraux

Les éléments suivants ont été observés au moment de l'inspection de surveillance :

- Le ratio enfant-personne éducatrice
- Les vérifications du casier judiciaire/vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, certificat de secourisme valide et un certificat en réanimation cardiorespiratoire (RCR) valide, les descriptions des fonctions et responsabilités a été vérifié auprès des nouveaux membres du personnel.
- Le curriculum utilisé (curriculum éducatif francophone) est dans la même langue dans laquelle les services sont fournis. Au moment de son arrivée, la Mentore en Assurance de la Qualité a entendu quelques mots

Commentaires généraux

adressés à un enfant dans une langue autre que le français. Une discussion a alors été engagée avec l'administratrice afin de rappeler l'importance d'assurer la cohérence linguistique entre la langue d'enseignement et celle utilisée dans les interactions quotidiennes avec les enfants.

Dans ce contexte, il est essentiel de souligner que cet établissement désigné, qui applique un curriculum éducatif francophone et bénéficie d'un financement gouvernemental, est tenu d'utiliser exclusivement le curriculum dans la langue française. Cela garantit non seulement le respect des exigences ministérielles, mais aussi la pleine immersion linguistique des enfants, favorisant ainsi leur développement langagier et leur intégration dans un environnement éducatif francophone cohérent.

Au moment de l'inspection, il y a eu observation du temps des jeux libres à l'intérieur, la lecture d'un livre « Le chien » et le lavage des mains/toilette.

Lors de la visite, la Mentore en Assurance de la Qualité a observé la présence de trois trous situés derrière les poignées de portes des toilettes violette et bleue, ainsi que dans la salle jaune. La mentore en assurance de la qualité recommande que cela soit réparé.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 octobre 2025

Date

original signé par
Isabelle LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 octobre 2025

Date